

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 53 (1915)
Heft: 5

Artikel: Le fourrier suisse
Autor: Rapin, Gustave
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-211071>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. Inludzo : — Je n'aurais jamais pensé à une pareille scène dans une assemblée qui fut souvent l'admiration du monde entier : des demandes qui touchent à la démence sont accueillies, appuyées, soutenues avec une persévérence incroyable. Bientôt les filles vous demanderont les culottes, et vous n'oserez les leur refuser; de concession en concession, vous arriverez à leur livrer jusqu'à votre barbe. Il est temps de s'arrêter, la mesure débordé.

On a crié pitié pour les vieux garçons, pitié pour les pauvres filles, pitié pour tous ces célibataires souffrants. Hé bien, messieurs, c'est par pitié pour eux que je vous demande le contraire! Car si le mariage est une jouissance pour quelques-uns, il ne l'est pas pour les autres. Quelle position plus malheureuse que celle de deux époux qui n'ont de plaisir que pour satisfaire un besoin trop commun et de bonheur qu'à cent lieues de la maison!

Et la question d'argent! On ne vous a point parlé de ce qui est indispensable à un ménage, ni de son entretien. Pour se marier, il faut un lit avec tous ses accessoires, un berceau ou une couchette, d'autres meubles encore; puis, comme la soupe ne se fait pas dans un bonnet de nuit, il faut une batterie de cuisine, des services, de quoi faire bouillir la marmite (car le lit d'une femme ne donne pas à manger); de plus, vous n'ignorez pas qu'on ne peut guère compter sur une femme une fois mariée, qu'il faut l'entretenir de chaud comme de froid, que la dépense double, triple, à mesure que les gamins arrivent. Or, celui qui n'a pas pour un ne peut pas avoir pour deux; un char ne peut marcher sans roues. Au reste, nos facultés physiques n'ont pas été réparties également; si elles abondent chez quelques-uns, chez d'autres elles sont bien effacées...

L'honorables préopinants vous a proposé de substituer au mariage forcé des lois orientales. Hélas! une seule femme suffit déjà pour nous mener à l'attache. Quand elles seraient à deux, il y aurait joliment de quoi nous faire porter les menottes. Le destin pourrait rapprocher l'avare de la prodigue, et la marmite ne serait pas seulement sur le feu que déjà toutes les furies seraient déchaînées dans la maison. Or, si les femmes ont parfois beaucoup d'attrait, quand elles sont en colère elles sont plus à craindre que la lave...

Nous pouvons sans doute favoriser le mariage; nous le devons même; mais le rendre obligatoire pour tous, ce serait en faire un objet de gêne non moins insupportable pour quelques-uns. C'est donc entre ces deux alternatives que nous devons nous fixer.

Le sage M. Inludzo propose un arrêté que le Sénat de Gourze adopte en ces termes :

1. Seront exemptés des corvées pour la reconstruction de la tour : les célibataires qui auront fait preuve de dévouement à la prospérité nationale par actes non équivoques de puissance ou de bonne volonté;

2. Ceux qui, gémissant dans un état d'isolement, adresseront la demande au Grand Sénat de Gourze qu'il pourvoie à tous leurs besoins, en leur procurant tout ce qu'ils pourraient désirer.

3. Ces demandes devront être formulées de manière qu'elles ne puissent donner lieu à équivoque, et pour cet effet la vigueur, l'âge, le caractère, la bonté et la beauté ne devront pas être omis.

4. Donné sous le sceau du Grand Sénat, en Gourze, le 2 janvier 1844, pour être publié et affiché selon l'usage, partout où il y aura réunion de célibataires.

Là-dessus, le président lève la séance en ces termes :

Pouro sénateu de Gauze,
Autro que de tan pridzi,
Rapportzi-vo de elliau grachauze
Qu'an futa de soladzi,
Et pleto que de blagâ
Alâ-vo z'in repozâ.

Les jeunes gens d'Epesses qui figuraient les sénateurs de Gourze, dans leurs mascarades à travers le vignoble de Lavaux, ne devaient pas s'ennuyer, ni leur auditoire non plus. Ils chantaient les couplets que voici :

Vive noutron abaï de Gauze,
Clia tan célèbra sociétâ,
Iô lé villie, lé grenie et grachauze
Lai trauvan toté prau diéetâ!
La la la la la, etc.

Delessi, soulan, rupe au bin medza,
Lai vivan conten que dai bossu;
Raipo, tzaroppa au bin vatza,
Lai ia oncora daò superflu, etc.
Credi, ci gran râ que ie lai règne,
De son peuple ie pren on gran soin;
Benirau san dezo son règne,
Conten ie vivan assebin, etc.
Que la toi, ci séjou adorable,
Le no serve à tréti de retré,
Et que'sti momen vénérable
De ti no ne s'effaçai jamé!
La la la la la, etc.

(La fin au prochain numéro.)

V. F.

Les bonnes petites langues. — Vous savez le malheur qui est arrivé à cette pauvre Mme Y. "

— Ah! mon Dieu, quoi donc?

— En faisant quelques visites, elle a perdu son ridicule.

— Oh! elle n'en est pas à un ridicule près!

LE FOURRIER SUISSE

M. le capitaine Gustave Rapin, ancien quartier-maître de la place de Morges, veut bien nous adresser les vers que voici, que lui a confiés, à Morges, un de ses subordonnés, lors d'un des derniers rassemblements de la 1^e Division. L'auteur ne nous est pas connu.

* * *

Non, le fourrier n'est pas ce qu'un vain peuple [pense, Oublieux du devoir, ne songeant qu'au plaisir, Ce n'est pas un noceur qui boit à pleine panse, Et qui passe son temps à manger, à dormir. Dès l'aube au crépuscule, il travaille, il s'éreinte, Fait des ordres du jour, des rapports journaliers, Sans prendre aucun repos, dominé par la crainte De déplaire à ses officiers.

Le fourrier est un type, un travailleur modèle ; Il ne gaspille pas un temps qu'il sait précieux, Chantons donc ses vertus, avant qu'à tire d'ailes Son âme, pure encor, s'envole vers les cieux!

Il n'a jamais connu le parfum de l'absinthe, Le fumet du Lavaux ne l'impressionne pas ; Sa conduite, en un mot, fut toujours pure et sainte, Vers la « tune », jamais il n'a porté ses pas.

Mercure était, dit-on, le fourrier de l'Olympe ; Les nôtres ont suivi son exemple fameux, A son niveau moral chacun vise et grimpe, Quand le boni surtout est un peu fructueux.

Doux espoir du soldat : « boni sur l'ordinaria », Sans le noble fourrier, dis, que deviendrais-tu ? Ton sort serait pour tous un éternel mystère, Car tu t'engloutiras dans le sombre inconnu.

Mais, grâce au bon fourrier, dont la main paternelle Te conduit sûrement sans te lâcher jamais, A la fin du service, à l'heure la plus belle, Tu viens discrètement regonfler nos goussets.

Honneur, trois fois honneur au fourrier helvétique, Esclave du devoir, troubade vertueux, Je youdras to chanter, ô comptable héroïque, Comme on chanta Roland, Bayard ! et tous les preux !

Nos gosses. — Le fait s'est passé dans une ville voisine où les tramways, comme partout, ont des billets de correspondance ; ce n'est donc pas à Lausanne.

Le conducteur : Personne n'a plus de correspondances ? Tout le monde va bien à *** ?

Le gosse : Merci, pas mal et vous ?

Le chat. — L'instituteur fait un cours d'histoire naturelle.

— Le chat est traître et sournois. Qui de vous peut me citer un exemple de la fausseté du chat ?

— Moi, m'sieu ! répond un élève : c'est quand on le sert pour du lièvre.

LOU RENA ET LOU TZACHAO

Se cauqu'on l'a zu étâ pri pareint avoué la tzerropiondze, l'iré bin Sami à Rosene aô tessot, lou tzachao dé Velâ-Biessounâ. Et por s'appédzâ aô cabaret, subliâ daô chenique et contâ dai guieuséri dé son invenchon, l'in avai min à stf coquien de Sami. Quand l'avai einmodâ sé bambioûlés su totés lé bité que l'avai fotu bas du que l'avai praô d'acouet po maneyî on pétairû, on n'ein vegay pâ lou bet Quemin nion né volliâve lou craire, bouailâv quemin on sordon po fêre caisi té moquerant.

On'a demeindzé contâve cliaque : vegai on'a laivra d'on bord de la Brouye à l'autron, met ein joue, merè ! la vaiseh bas daô premi coup; mā ein mimou temp on gros person que chautâve adi froud dé l'igué po medzi lé mousselion l'a z'u on'a pincha dé grenade et l'a verfi lou blian daô pétron. Mâ lou pilie galé l'est qu'ion pedzeran ein vollient pequa lou person l'a z'u assebin on'a rachon dé grenade à lou fêre bailli lou bêteu.

Teraôdzai por on Sami : trai balles bîtes d'on coup, falliai lou veire, quand botzive sa ringue, dressi son grand cotzon et pu voudi son veratzon dé mame tot d'on' a betaïe. Adon lou valet aô dzudze, lou jone; queminice à dere :

— Dis-va, mon bravou Sami, vu ein contâ iena d'on tzachao, mè assebin, attiutâdé-vâït. Aô fin fond daô dévin dai Loutzerou, on ara pu veire on delon daô mâ dé noembre, dou renâ que djuïvant ai cartés, à binoce. Tot d'on coup, vaiseh on autreu renâ, on dzouvenou, tot épouaiâf, lé pâi tot rébouilli, que vint bramâ ai djuïvant :

— Qué fêde-vo, dadoù, taborniô ? Djuï que-min dai soûlons quand lou tzachao veroune per lé, on lou vai aô meitan dé l'adze aô conseillé.

— Mâ, que répond lou pîle vîlhou dai djuïvant, dévant dé fôtré lou camp, âstou guegnî quô l'est sti tzachao, est-e Pimpâ, aô bin Picot ?

— Ma ouah ! l'est Sami à Rosene aô Tessot.

Aoh ! bin, on s'in fot pas mau, hardi mon galé, baillé encora on tor, yé pas bin pouâre dé Sami, se l'a on'a grande lingua, le tzambé sont corté ; on paô dere que l'est quemin lê der bon : suti ren qui'avoué lou bet daô mor.

DAVI DAO FELIET.

Réclame perlée. — Une chanteuse de café-concert va chez un dentiste, qui lui arrache quatre dents.

— Faites-moi donc un peu de réclame, démande l'opérateur, et c'est moi qui serai votre débiteur.

— Soit, dit la divette. Je vais faire imprimer demain que j'ai égréné chez vous quelques perles de mon répertoire.

L'AVANT-DERNIÈRE VISITE

DE GUILLAUME II A LA SUISSE

Mai 1893

On nous adresse les lignes suivantes :

On sait que des Habsbourg, originaires d'Autriche, la couronne de l'empereur d'Allemagne passa aux Hohenzollern, qu'on dit venir des Grisons. « Qu'on prétende, après cela, que les Suisses ne font pas leur chemin à l'étranger ! » écrit un journal romand auquel nous empruntons les détails ci-après concernant la visite de l'empereur et l'impératrice d'Allemagne, à Lucerne, en 1893.

Portraits. — L'impératrice est grande, d'une grâce parfaite ; elle a le port noble et les allures d'une grande dame. En toilette de voyage, elle

¹ De 1893, il faut remonter jusqu'à 1777 pour trouver dernière visite d'un empereur allemand, Joseph II, voyageant du reste incognito dans notre pays démocratique.